

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0300

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Direction Commande Publique - Ingénierie
du Bâtiment - Service Marchés Publics -
Pôle Infrastructures - REAAL
Tél : 04 34 13 32 7206 13 53 67 29
Réf : Analuse d'eau -2025.08.

Objet : Accord-cadre de services à procédure adaptée portant sur l'analyse de l'eau destinée à la consommation humaine pour la régie des eaux de l'agglomération alésienne (REAAL) (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un accord-cadre relatif à l'analyse de l'eau destinée à la consommation humaine pour les besoins de la REAAL,

Considérant qu'en application des articles L1212-1 et L1212-3 du Code de la commande publique le présent marché est passé par la Communauté Alès Agglomération en tant qu'entité adjudicatrice exerçant une activité d'opérateur de réseaux,

Considérant qu'en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande conclu avec un montant minimum annuel HT de 3 000 € et avec un montant maximum annuel HT de 105 000 €,

Considérant que ces services relèvent de la famille de nomenclature interne suivante : 08308 : analyses d'eau, et constituent, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble de services caractérisées par leur unité fonctionnelle,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le 10 juin 2025 au BOAMP avec parution le 10 juin 2025, avec mise en ligne sur la plate-forme de dématérialisation «www.achatpublic.com»,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au vendredi 4 juillet 2025 à 12h,

Considérant les critères de sélection de l'offre avec leur pondération, tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
<p>1 - prix des prestations : apprécié au regard du montant total du devis sur commande fictive. L'acheteur public a pré-établi un devis masqué, dont les candidats ne peuvent avoir communication. Les prix unitaires de chaque offre seront appliqués aux prestations et quantités indiquées dans le devis masqué.</p> <p>Le calcul du prix se fera suivant la formule : [meilleure offre de prix/prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix]</p>	45 %
<p>2 - valeur technique : appréciée au regard du cadre de mémoire technique à compléter par l'entreprise</p>	55 %
<p><u>2.1</u> - organisation, gestion et mode opératoire relatif aux prélèvements : exposé du candidat relatif à son organisation, sa gestion et son mode opératoire en termes de prélèvements pour les différents types d'analyses permettant de répondre aux besoins du présent marché. à renseigner dans le cadre de réponse technique du candidat</p>	20 %
<p><u>2.2</u> - organisation, gestion et mode opératoire relatif aux analyses : exposé du candidat relatif à son organisation, sa gestion et son mode opératoire en termes d'analyses pour les différents types d'analyses permettant de répondre aux besoins du présent marché. à renseigner dans le cadre de réponse technique du candidat</p>	25 %
<p><u>2.3</u> - organisation, gestion et mode opératoire relatif aux rendus des résultats : exposé du candidat relatif à son organisation, sa gestion et son mode opératoire en termes de rendus des résultats permettant de répondre aux besoins du présent marché à renseigner dans le cadre de réponse technique du candidat + fournir un exemple de résultat d'analyses D1 + D2</p>	10 %

Considérant que suite à cette consultation, 2 entreprises ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- société NORMEC ABIOLAB représentée par M. Alain GAUTIER en sa qualité de président – 60 allée Saint-Exupéry – 38330 Montbonnot Saint-Martin,
- société PHYTOCONTROL ANALYTICS France représentée par M. Jean-Philippe LAVAL en qualité de directeur du développement commercial – 180 rue Philippe Maupas – 30035 Nîmes,

Considérant que l'acheteur public a décidé d'examiner les offres avant les candidatures, ne procédant ainsi qu'à l'analyse de la candidature de l'opérateur économique dont l'offre figure en première place du classement des offres,

Considérant qu'au regard de l'analyse technique, juridique et financière, l'acheteur public a décidé de procéder à une demande de complément d'information et de régularisation aux 2 candidats dont la date limite de remise de retour était fixée au 1^{er} août 2025,

Considérant qu'au titre du présent accord cadre à bons de commande, les propositions des soumissionnaires, à savoir :

- société NORMEC ABIOLAB représentée par M. Alain GAUTIER en sa qualité de président – 60 allée Saint-Exupéry – 38330 Montbonnot Saint-Martin,
- société PHYTOCONTROL ANALYTICS France représentée par M. Jean-Philippe LAVAL en qualité de directeur du développement commercial – 180 rue Philippe Maupas – 30035 Nîmes,

sont les suivantes :

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE ANALYSE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE	1 - NORMEC ABIOLAB	2 - PHYTOCONTROL ANALYTICS France
1 - Prix des prestations (pondération : 45 %)		
Montant devis cachés minimum (HT)	180 638,00 €	180 638,00 €
Montant devis caché 1 candidat (HT)	90 055,00 €	118 996,40 €
Montant devis caché 2 candidat (HT)	90 583,00 €	122 981,40 €
Montant total devis cachés candidat (HT)	180 638,00 €	241 977,80 €
Total "P"	45,00	33,59
2 - Valeur Technique (pondération : 55 %)		
2.1 - Organisation, gestion et mode opératoire relatif aux prélèvements (20 %) : Exposé du candidat relatif à son organisation, sa gestion et son mode opératoire en termes de prélèvements pour les différents types d'analyses permettant de répondre aux besoins du présent marché A renseigner dans le cadre de réponse technique du candidat	10	20
2.2 - Organisation, gestion et mode opératoire relatif aux analyses (25 %) : Exposé du candidat relatif à son organisation, sa gestion et son mode opératoire en termes d'analyses pour les différents types d'analyses permettant de répondre aux besoins du présent marché A renseigner dans le cadre de réponse technique du candidat	15	21
2.3 - Organisation, gestion et mode opératoire relatif aux rendus des résultats (10 %) : Exposé du candidat relatif à son organisation, sa gestion et son mode opératoire en termes de rendus des résultats permettant de répondre aux besoins du présent marché A renseigner dans le cadre de réponse technique du candidat + fournir un exemple de résultat d'analyses D1 + D2	6	6
Total "VT"	31,00	47,00
Note globale (NG = VT + P)	76,00	80,59
RANG	2	1

Considérant qu'au regard des critères de sélection des offres susvisés, la proposition de la SAS PHYTOCONTROL ANALYTICS France représentée par M. Jean-Philippe LAVAL en qualité de directeur du développement commercial – 180 rue Philippe Maupas – 30035 Nîmes, constitue l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature, l'acheteur public a admis la candidature de la SAS PHYTOCONTROL ANALYTICS France,

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis la candidature de l'opérateur économique classé premier,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Est retenue au titre du marché relatif à l'analyse de l'eau destinée à la consommation humaine, la SAS PHYTOCONTROL ANALYTICS France représentée par M. Jean Philippe LAVAL en qualité de directeur du développement commercial - parc scientifique Georges Besse II – 180 rue Philippe Maupas – 30035 Nîmes,

L'accord cadre est conclu avec un montant minimum annuel HT de 3 000 € (trois mille euros hors taxes) et avec un montant maximum annuel HT de 105 000 € (cent cinq mille euros hors taxes).

Le présent accord-cadre s'exécutera au moyen de bons de commande émis au fur et à mesure des besoins et sera rémunéré par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix unitaires et dans les limites minimale et maximale.

ARTICLE 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de l'émission du 1^{er} bon de commande. Il pourra être reconduit de façon expresse 3 fois, pour une période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 13 AOUT 2025

Le président, S11

Christophe RIVENQ



La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.